



Fédération de la Manche des Clubs de Retraités

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027

Entre

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, 9002, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Monsieur Patrick LECOMTE, Président, d'une part,

SARL OPTIQUE LEMAUX

5, Pl. des Chevaliers de Malte

50800 VILLEDIEU LES POELES

Tél. 02 33 61 01 23 - N° 50 260 6742

Et , représenté(e)

par Mme BESNARD Laëtitia

Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur son site internet www.fmcr50.fr.

La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :

REDUCTION : 10 % sur tout le magasin
sur présentation de la carte nominative.

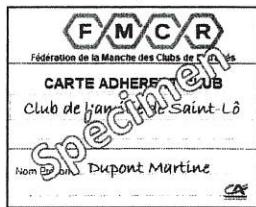
A Villedieu le 04/11/2025

Pour La FEDERATION de la MANCHE
des CLUBS de RETRAITES

Signature : Mr Patrick LECOMTE, Président



Modèle de carte d'adhérent :



Pour SARL OPTIQUE Lemaux

Signature :

